

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD76

présenté par
Mme Brulebois, rapporteure

ARTICLE 31

Après l'alinéa 43, insérer l'alinéa suivant :

« 12° *bis* Au même quatrième alinéa, les mots : « de la Commission du 31 mai 2017 » sont supprimés ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination